



# FORUM DES ACTEURS DE L'EAU D'ILE-DE-FRANCE

---

MARDI 9 JUILLET 2024

CENTRE DE CONFERENCES CŒUR DEFENSE, LA DEFENSE

# PROGRAMME



10 H Accueil & introduction

## ACTUALITÉS POUR L'EAU EN ILE-DE-FRANCE

### 10H20 – 12<sup>ÈME</sup> PROGRAMME : GRANDES ORIENTATIONS ET DÉCLINAISON FRANCILIENNE

- Sobriété en eau
- Restauration de la nature
- Préservation de la ressource en eau
- Transition agricole
- Assainissement
- Gestion des eaux de pluie
- Mobilisation des acteurs franciliens

*Echanges*

### 11H20 – REFORME DES REDEVANCES

*Echanges*

### 12H20 – BAINNADE : DE L'OBJECTIF DES JEUX OLYMPIQUES 2024 À LA BAINNADE PÉRENNE EN SEINE ET EN MARNE

Le plan baignade et l'implication de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Les bénéfices tirés du plan baignade et la suite  
Grand Paris Grand Est

Baignade héritage en Marne  
Syndicat Marne Vive

*Echanges*

13H10 - Conclusions



# PLAN EAU

## Le Plan Eau : -10% d'eau prélevée d'ici 2030

### 3 enjeux majeurs

Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

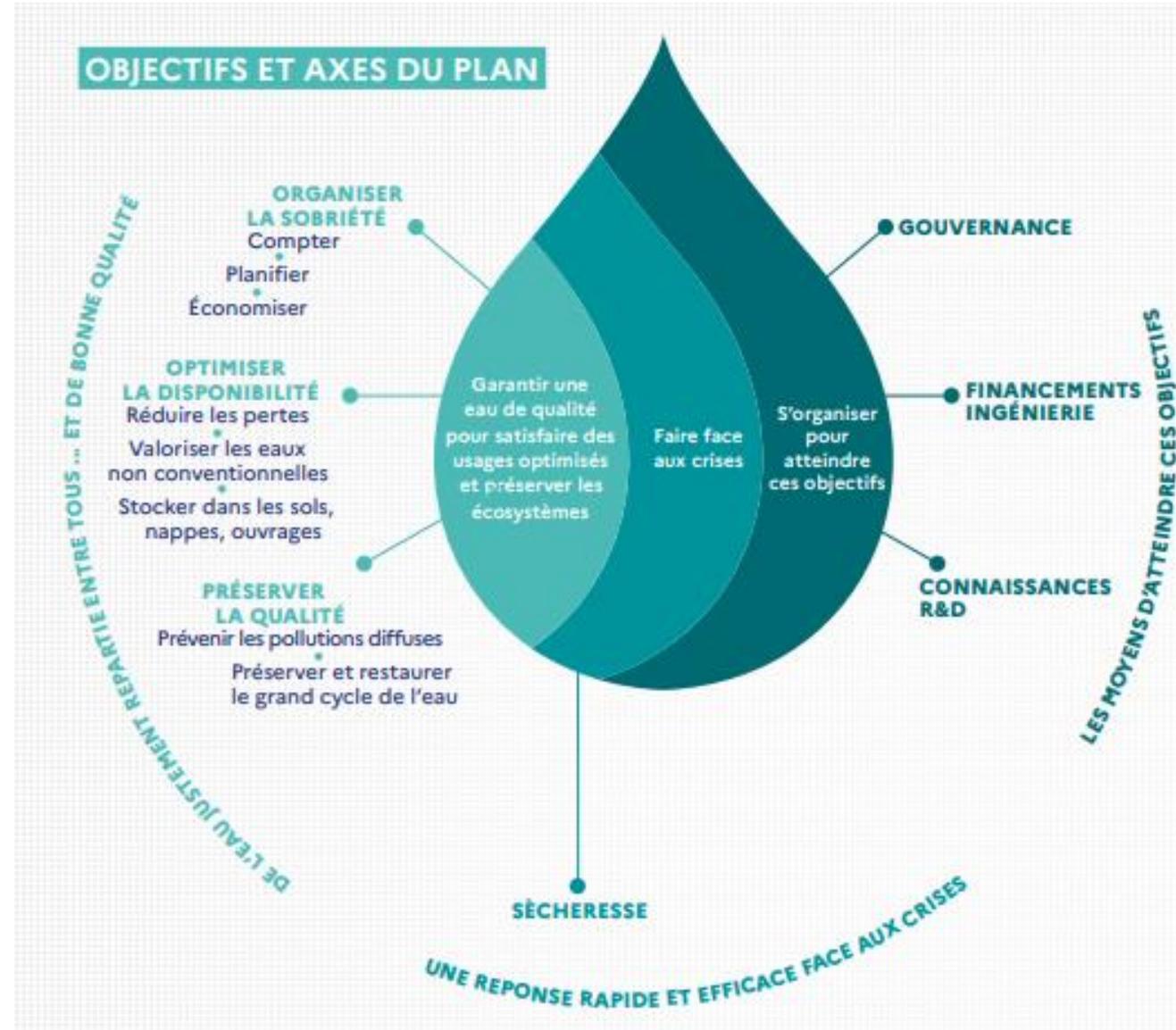
Optimiser la disponibilité de la ressource

Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

**53 mesures concrètes**, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité, et de réponse face aux crises de sécheresse.

**475 M€ / an** de moyens supplémentaires pour les agences de l'eau

**Soit 93,5M€ prévus sur le bassin Seine-Normandie**



## Sobriété



**Mesure 10 : Objectifs chiffrés de réduction des prélèvements dans SAGE et PTGE**

**Mesure 11 : Mettre fin progressivement aux autorisations de prélèvement au-delà du soutenable dans les bassins versants en déséquilibre**



*En cours : Etudes de Volumes Prélevables*

- **Etudes sur les volumes prélevables en étiage**  
**Appel à projets ouvert du 15 mars au 30 septembre 2024**  
**Public visé : collectivités, Etat**  
**Taux d'aides allant jusqu'à 100%**

# STRATEGIE DE SOBRIETE EN EAU - AESN

La production d'eau potable qui représente 70 % des prélèvements en IDF constitue la cible prioritaire. Il faudrait réduire les prélèvements de 120 Mm<sup>3</sup>/an pour atteindre l'objectif des 10 % en prenant comme référence 2021.

## DISPOSITION SDAGE

- Disposition 4.3.2 : Réduire la consommation d'eau potable (Dans les SDAEP, les collectivités sont invitées à mettre en place une tarification de l'eau potable incitative en termes de limitation de la consommation en eau potable).

## ACTIONS DE LA STRATÉGIE D'ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Développer une politique tarifaire incitative progressive et fiscale incitative pour limiter les prélèvements
- Préparer les situations de crise dans les collectivités en cas de sécheresse
- Réduction des prélèvements eau potable de 14% (EP), en prenant comme référence l'année 2019.

**LES ÉVOLUTIONS FORTES DU 12<sup>ème</sup> PROGRAMME** et mise en œuvre d'une démarche de sobriété condition d'éligibilité pour les travaux liés à la production/distribution d'eau potable

- Forfait plafond de 50€/m<sup>3</sup> économisé pour les collectivités dans la limite de 80%, du coût des travaux

# 12ÈME

# PROGRAMME

## GRANDES ORIENTATIONS ET DECLINAISON FRANCILIENNE

**Nathalie EVAIN-BOUSQUET**

*Directrice programme et instances de bassin – AESN*

&

**Vincent GRAFFIN**

*Directeur territorial Seine francilienne - AESN*





**Sobriété en eau**

**Restaurer la nature**

**Préservation de la ressource en eau**

**Transition agricole**

**Assainissement**

**Gestion des eaux de pluie**

**Mobilisation des acteurs locaux**

### Nouveau chapitre du programme

Soutien à l'amélioration des connaissances des prélèvements (études volumes prélevables)

Travaux pour tous les usagers

Renforcement du financement de l'animation dans les PTGE et les SAGE avec volet quantitatif

Soutien à la REUT, quand efficacité environnementale

Taux AESN

80%

50 € par m<sup>3</sup>  
économisé

50 à 80%

Études faisabilité :  
80%  
Subvention : 60%  
Avance : 20%



- **Bilan 11<sup>ème</sup> :**

- Actions d'économies d'eau portées essentiellement par les entreprises, très peu par les collectivités. Volumes économisés modestes.
- Faible nombre de projets de REUT : aides peu incitatives. (Pas de financement du réseau de la STEP vers le point d'usage.)
- Mais réflexions engagées par quelques collectivités (SICTEUB, St Quentin en 78....)
- Début de sensibilisation des acteurs avec le plan eau

- **Objectifs 12<sup>ème</sup>**

- Améliorer la connaissance (suivi des niveaux de nappe, études volumes prélevables)
- Développer les actions de sobriété
- Etudier l'opportunité de développer la REUSE

Nouveau regroupement des enjeux de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et la prévention des risques naturels

**Taux majorés pour restauration écologique et concentration des moyens pour les opérations ambitieuses d'hydromorphologie**

**Objectif :** favoriser la dynamique naturelle des rivières

**Aide accrue à l'émergence de projets de renaturation, extension d'aides pour infrastructures agro-écologiques**

**Priorité SFN pour la prévention du ruissellement-érosion et des inondations.**

Taux AESN

Subventions :

- 80%
- 90% pour les travaux prioritaires



Sobriété en eau

Restaurer la nature

Préservation de la ressource en eau

Transition agricole

Assainissement

Gestion des eaux de pluie

Mobilisation des acteurs locaux



- Des aides incitatives pour les projets ambitieux
- Mettre en place une stratégie foncière
- Un dialogue local à instaurer et développer
- Une animation concentrée sur les projets à forte ambition environnementale

Priorité à la prévention  
Soutien des projets d'adduction en eau potable,  
conditionnés à la mise en place effective d'actions  
préventives.

Taux AESN

Protection de la ressource en eau  
80%

Adduction d'eau potable  
40%



Sobriété en eau

Restaurer la  
nature

Préservation de  
la ressource en  
eau

Transition  
agricole

Assainissement

Gestion des  
eaux de pluie

Mobilisation  
des acteurs  
locaux

Renforcement du 12e programme *pour la transition agricole : préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, et accompagnement des agriculteurs pour la sobriété en eau.*

Simplification des aides pour les filières agricoles BNI.



Taux AESN

- Accompagnement : 80%
- Investissements :
  - indemnisation / subvention jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire pour :
    - développement de la pérennisation des surfaces en agriculture biologique
    - changements de pratiques ou de système agricole dans le cadre d'une démarche territoriale

Sobriété en eau

Restaurer la nature

Préservation de la ressource en eau

Transition agricole

Assainissement

Gestion des eaux de pluie

Mobilisation des acteurs locaux

Taux majorés pour les actions améliorant la qualité des cours d'eau  
« *de qualité moins que bonne* »

Limitation création station < 200 eqht excepté dérogation

Extension de l'ANC aux communes < 200 eqht si zonage ANC

Forfaits pour ANC, études, branchements privés (IDF/Bassin)



Taux AESN

Subvention : 30%

Avance : 20%

Subvention : 60% pour les travaux prioritaires

Forfaits revalorisés : ANC, branchements privés

Forfait animation pour la mise en conformité

Sobriété en eau

Restaurer la nature

Préservation de la ressource en eau

Transition agricole

Assainissement

Gestion des eaux de pluie

Mobilisation des acteurs locaux

Aides orientées vers projets ambitieux :  
déraccordement et désimperméabilisation

Aides à la désimperméabilisation avec végétalisation, y compris pour des surfaces non raccordées, dans zones urbaines existantes

Arrêt des aides à des projets qui viendraient diminuer les surfaces de pleine terre végétalisée

Simplification des modalités d'aide : deux montants plafonds)

Aides AESN

- Si surface initiale raccordée  
50€ par m<sup>2</sup> déraccordé (+ 50€ par m<sup>2</sup> d'espace végétalisé de pleine terre créé)
- Si surface initiale imperméable non raccordée : 25€/m<sup>2</sup> de surface de pleine terre créée



Sobriété en eau

Restaurer la nature

Préservation de la ressource en eau

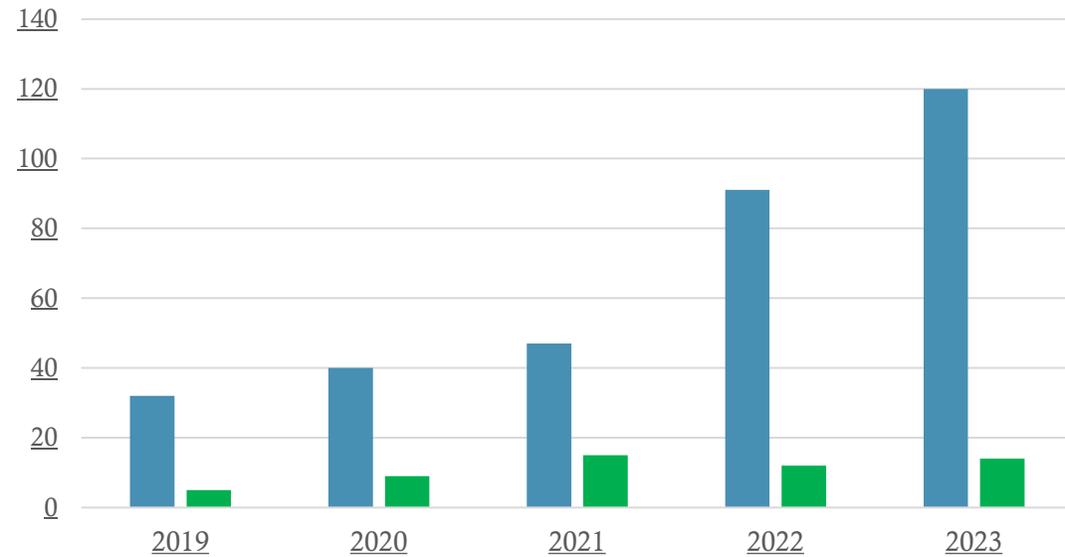
Transition agricole

Assainissement

Gestion des eaux de pluie

Mobilisation des acteurs locaux

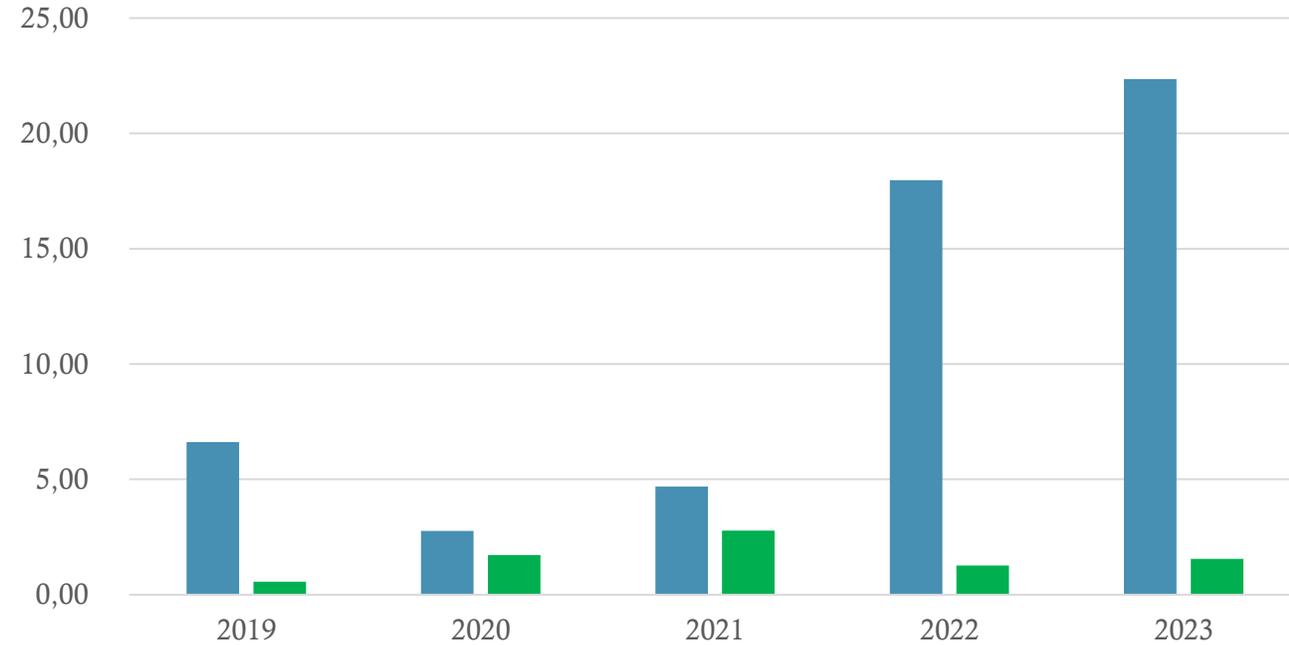
### Evolution du nombre de projets



■ collectivités  
■ acteurs économiques

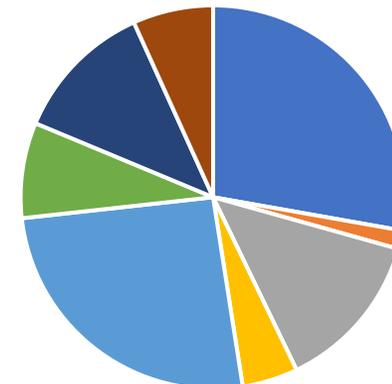
**Collectivités : 54,02 M€ pour 330 projets**  
**Acteurs économiques : 7,86 M€ pour 55 projets**

### Subventions versées par AESN en millions d'€



### Répartition du nombre d'aides par département

- 75 (107 aides)
- 77 (6 aides)
- 78 (52 aides)
- 91 (18 aides)
- 92 (99 aides)
- 93 (31 aides)
- 94 (46 aides)
- 95 (26 aides)



Des contrats de territoire, qui **intègrent désormais la sobriété**.  
Contrats centrés sur les actions prioritaires et orientés vers les résultats.

**Stratégies de mobilisation territoriales actualisées en lien avec la contractualisation pilotée par les préfets**

Communication éducation à l'environnement : aides aux projets en lien avec les thématiques de programme

International : augmentation des **pays prioritaires, ouverture des aides à l'animation pour l'émergence de projets (pays partenaires), simplification des taux d'aide**

Taux AESN

Animation des SAGE à 70 % et jusqu'à 80 % pour ceux intégrant la gestion quantitative

Education environnement

Classes eau scolaire : 700 € / projet

Ateliers participatifs : max 80%

Communication : max 50%

International : max 80%

Sobriété en eau

Restaurer la nature

Préservation de la ressource en eau

Transition agricole

Assainissement

Gestion des eaux de pluie

Mobilisation des acteurs locaux

# REFORME DES REDEVANCES

**Sandrine ROBERT**

*Cheffe du service Performances des ouvrages et redevances  
Direction territoriale Seine-francilienne - AESN*



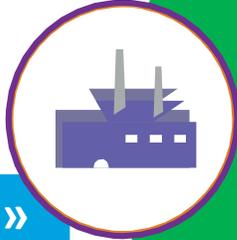
Plus incitatives et mieux partagées

Valorisation des performances en assainissement et des réseaux AEP



Rééquilibrage contributions entre usagers Industriels/Domestiques

Financement du « Plan eau »  
**+ 90 M€/an**  
pour Seine-Normandie



Réforme  
des  
redevances



Loi de finances 2024  
application 2025 national



Loi de finance 2024 / Application 2025

# PRINCIPALES MESURES DE LA RÉFORME

---

Suppression des redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte.

Création d'une redevance pour consommation d'eau potable à laquelle sont assujettis tous les abonnés du réseau d'eau potable.

Création d'une redevance pour performance des réseaux d'eau potable à laquelle sont assujetties les collectivités compétentes en distribution

Création d'une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à laquelle sont assujetties les collectivités compétentes en traitement des eaux usées

L'instauration de taux planchers pour les différents usages de la redevance prélèvement.

# NOUVELLES REDEVANCES

## 1 Redevance de Consommation d'eau Potable

- Assujettis : tous les **abonnés (domestiques, industriels, agriculteurs – seule exemption : élevage si compteur spécifique)**

Assiette : **m<sup>3</sup> d'eau potable consommés**

## 2 Redevances de Performance

- Eau Potable
- Assainissement

- Assujettis : **collectivité** compétente en distribution de l'eau potable et en assainissement collectif des eaux usées (traitement)

- Assiette :
  - **Eau potable** : m<sup>3</sup> d'eau facturés AEP
  - **Assainissement** : m<sup>3</sup> d'eau facturés au titre de l'assainissement.

Choix bassin Seine-Normandie

Recette des redevances performances < 50 % Redevance de consommation

1/3 Performance AEP - 2/3 Performance ASSAINISSEMENT

# IMPACTS REDEVANCES EXISTANTES

---

## Redevance Prélèvement

- Instauration de taux planchers
- Suppression du doublement dit « Grenelle »
- Majorations pour absence ou défaillance de compteur ou absence de registre

## Redevances pollution non-domestique

- Fin d'assujettissement des industriels raccordés pour tout ou partie des rejets

### Choix bassin Seine-Normandie

#### Hausse des tarifs prélèvements

➔ Report hausse sur irrigants liés aux discussions nationales

#### Contribution des industriels « raccordés » à la redevance de consommation

➔ Stabilité des tarifs sur la redevance non domestique

# DEUX REDEVANCES INCITATIVES

## Redevance performance réseaux AEP

Valorisation de la suppression des fuites et de la connaissance de l'état du réseau de distribution d'eau potable

redevance pour performance des réseaux d'eau potable =  
taux voté par instances agence de l'eau x m<sup>3</sup> eau potable facturés  
 $X (1 - [\text{COEF Performance [ 0 à 0,55]} + \text{COEF Gest Patrimoniale [ 0 à 0,25]})$

*Modulation minimale : 0,2*

## Redevance performance systèmes assainissement

Valorisation de l'autosurveillance, du respect des objectifs de rejet et de l'efficacité épuratoire du système d'assainissement

redevance pour performance des systèmes assainissement =  
taux voté par instances agence de l'eau x m<sup>3</sup> eaux assainis facturés  
 $X (1 - [\text{COEF autosurveillance [ 0 à 0,3]} + \text{COEF conformité réglementaire [ 0 à 0,2]} + \text{COEF efficacité assainissement [ 0 à 0,2]})$

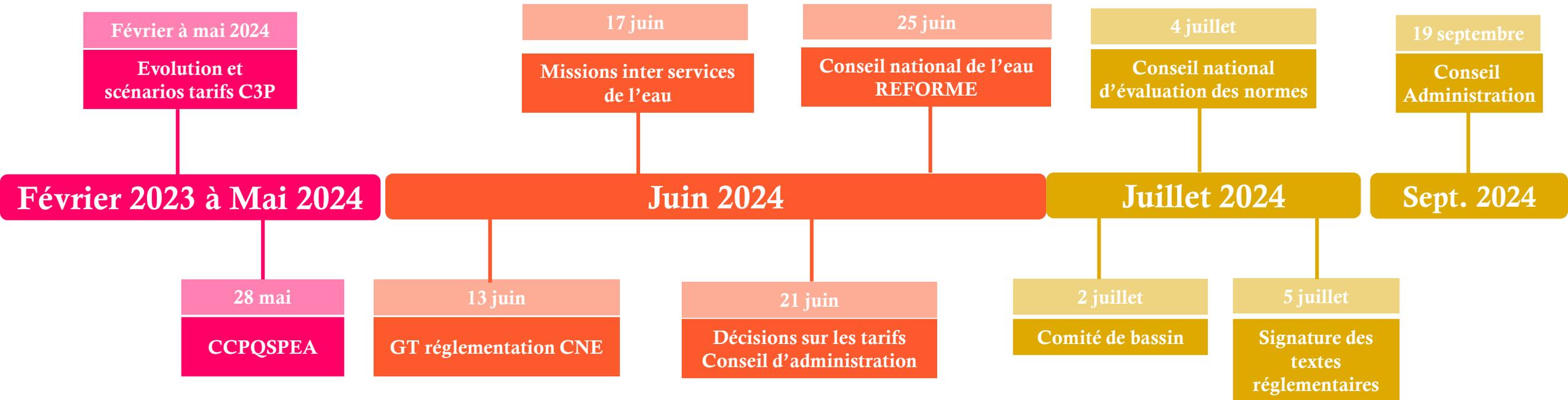
*Modulation minimale : 0,3*

Prise en compte des données N-2 pour le calcul de la modulation (N étant l'année d'activité déclarée)

# LA REDEVANCE DE PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXEMPLE DE CALCUL POUR STEU >= 2 000 EH

				Redevance 2025	Redevance 2026	Redevance 2027	
Axe de modulation	Poids	Critère	Pondération		Données 2024	Données 2025	
Validation de l'autosurveillance	30%	Validation de l'AS de la STEU	oui (0,2) / non		0,2	0,2	
		Validation de l'AS du système de collecte	oui (0,1) / non		0,1	0,1	
Conformité en équipement : Pas de modulation si non conforme							
Conformité réglementaire	20%	Conformité locale en performances de la STEU	oui (0,1) / non		0,1	0,1	
		Conformité de la collecte temps sec	oui (0,03) / non		0,03	0,03	
		Conformité de la collecte temps de pluie	conforme : 0,05 en cours de mec : 0,025 non conforme : 0		0,025	0,05	
		Limitation rejets temps de pluie	conforme ou en cours : 0,02 défaillances : 0,01 non conforme : 0		0,01	0,02	
Performance du système d'assainissement	20%	Indicateur de Rendement performant	Grille de rendement DBO5, DCO, MES nb points x 0,02		0,08	0,08	
		Bonne destination des boues d'épuration	filière / conformité De 0 à 0,1		0,1	0,1	
<b>Volume soumis à l'assainissement : 150 000 m<sup>3</sup></b> <b>Tarif : 0,10 € / m<sup>3</sup></b> <i>Redevance maximale : 150 000 x 0,1 = 15 000 €</i>				<b>Notation</b>	<b>0,645</b>	<b>0,680</b>	
				<b>Coeff modulation</b>	<b>0,300</b>	<b>1- 0,645 = 0,355</b>	<b>0,320</b>
				<b>Redevance</b>	<b>4 500 €</b>	<b>5 325 €</b>	<b>4 800 €</b>
				Payée en 2026	Payée en 2027	Payée en 2028	

# CALENDRIER DE TRAVAIL



# CHRONOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

---

## 2024

Décrets et textes d'application / fixation des premiers taux des nouvelles redevances (juillet 2024) .

Sondage des collectivités potentiellement futures redevables (été 2024)

Information des redevables sur la réforme (septembre 2024)

## 2025

Nouvelles redevances sur la facture d'eau (rubrique organismes publiques)

Déclaration et instruction sur les redevances 2024 correspondant à l'ancien dispositif.

## 2026

Première année de déclaration, d'instruction et d'encaissement des nouvelles redevances.

Redevances pour performance avec modulation forfaitaire soit 0,2 pour la distribution d'eau potable et 0,3 pour les systèmes d'assainissement collectif (= pas de différenciation de la performance des services)

## 2027

Première année complète de la réforme.

Redevances pour performance avec modulation en fonction de la performance (exploitation des données de l'année 2024)

## Mi juillet à septembre 2024

Sondage sur les compétences via le téléservice et information à toutes les collectivités



## Septembre 2024

Campagne d'information aux redevables du bassin via mail et lien avec notre site internet en vue facturation 2025

## Automne 2024

Webinaires à destination des collectivités assujetties aux redevances de performance



LES AGENCES DE L'EAU

Actualités | Espace presse | Services en ligne

Rechercher...

LES AGENCES DE L'EAU ▼ RÉALISATIONS ET RÉSULTATS SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Comprendre, apprendre, agir pour l'eau

Une expertise au service de l'eau

Accueil Actualités Tout comprendre de la réforme des redevances

## Tout comprendre de la réforme des redevances

25/06/2024 | ÉVÈNEMENT

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/la-reforme-des-redevances>

# BAIGNADE EN SEINE

## DE L'OBJECTIF DES JEUX OLYMPIQUES 2024 À LA BAIGNADE PÉRENNE EN SEINE ET EN MARNE



Frédéric MULLER

*Délégué baignade et grands projets  
Direction territoriale Seine-francilienne –  
AESN*

Marie-Pierre FIEVET

*Directrice- **GRAND PARIS GRAND EST***

Christophe DEBARRE

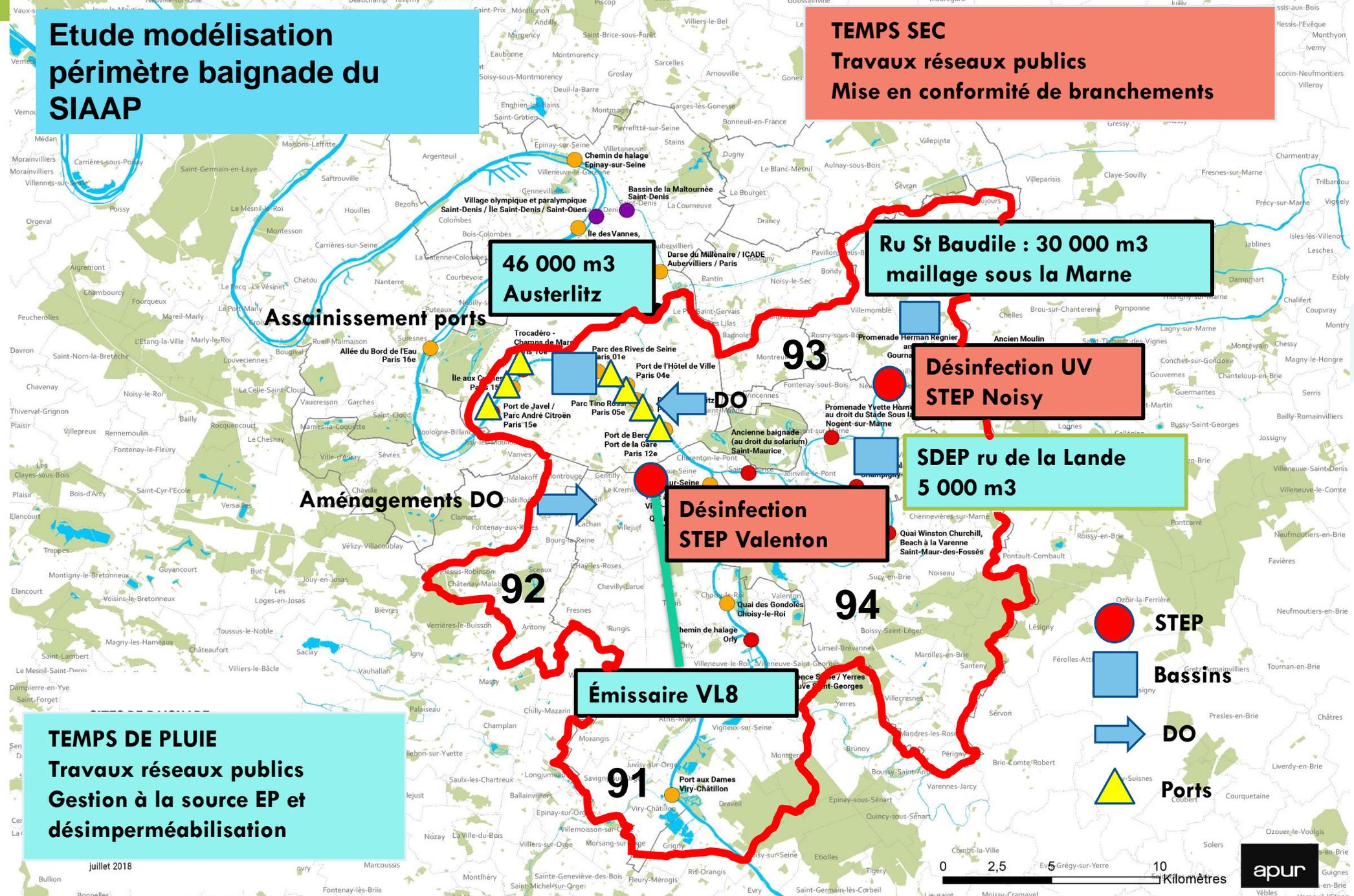
*Directeur– **SYNDICAT MARNE VIVE***



# Etude modélisation périmètre baignade du SIAAP

**TEMPS SEC**  
Travaux réseaux publics  
Mise en conformité de branchements

**TEMPS DE PLUIE**  
Travaux réseaux publics  
Gestion à la source EP et  
désimperméabilisation



# BÉNÉFICES ÉCOLOGIQUES DU PLAN BAIGNADE



## Les poissons du bassin de la Seine



### Espèces autochtones



### Espèces migratrices amphihalines



### Espèces exotiques



Statut INPN pour le France

Statut	Menacé	Préoccup. insuffisantes analysé	Données insuffisantes	Non analysé
LC	LC	LC	LC	LC
NA	NA	NA	NA	NA
DD	DD	DD	DD	DD

Eaux vives / Eau carées

Intention de remise à l'eau (I432.10, R432.5 ou CE)

Ce document est publié en édition limitée dans le cadre du colloque annuel 2017 du PIREN Seine. Ce poster d'information est publié par la cellule transfert des connaissances du PIREN-Seine, soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'EPRI Seine grands Lacs, et animé par l'association ARCEAU-IGF.

Création graphique : www.lobie.com

Images : CC Durbat, CC Charles Marton, Hantz Alass, Doctoro, Sans mention - Domaine public, Licence CC BY-NC-SA V4.0 ou ultérieure



**Gain n°1 : amélioration de la qualité écologique des rivières, notamment des petits cours d'eau, les rendant plus résilients face au changement climatique**

**Gain n°2 : amélioration de la biodiversité présente dans les cours d'eau**

**Gain n°3 : amélioration de la nature en ville via l'augmentation de la désimperméabilisation et de la végétalisation des villes**

# LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU PLAN BAIGNADE



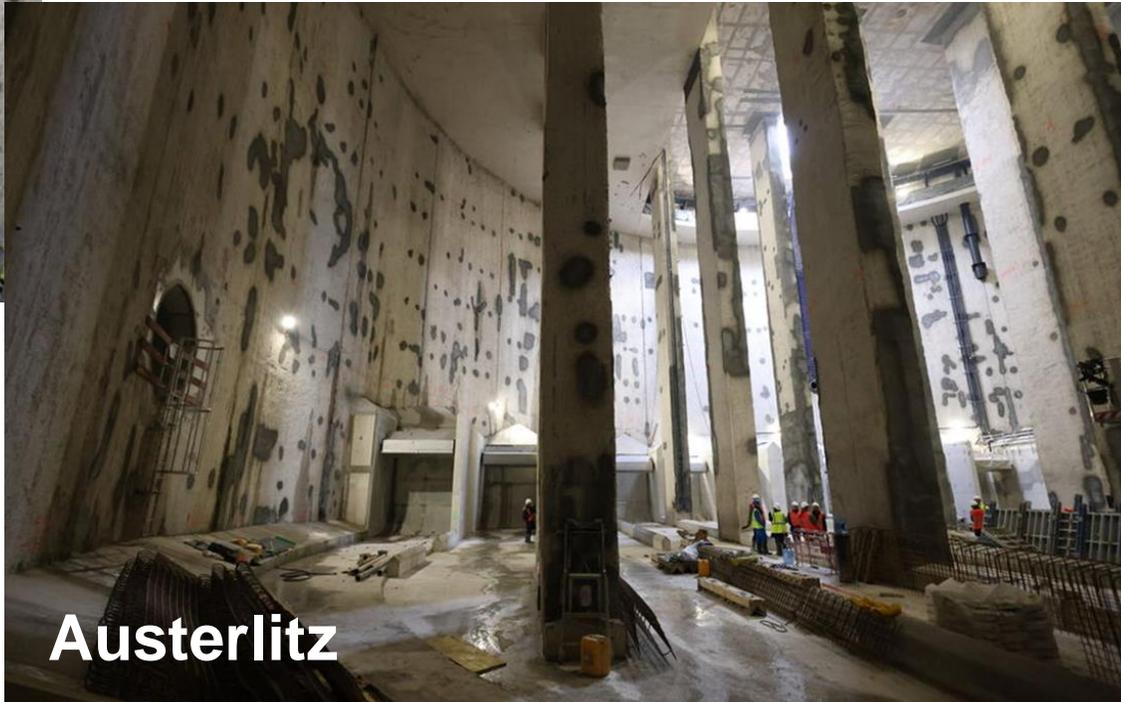
Marne aval



VL8



VL8



Austerlitz

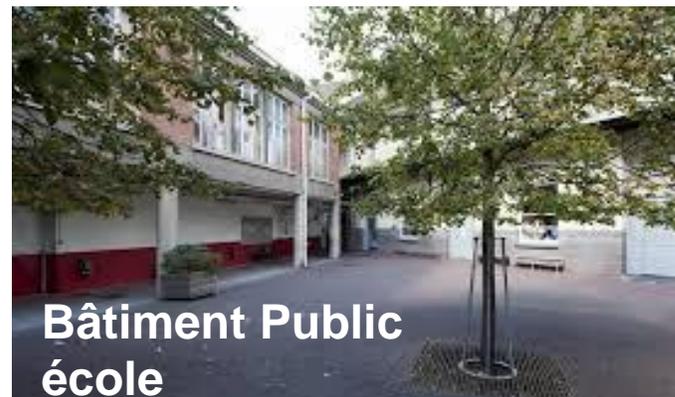


Austerlitz

# LA GESTION A LA SOURCE DES EAUX DE PLUIES



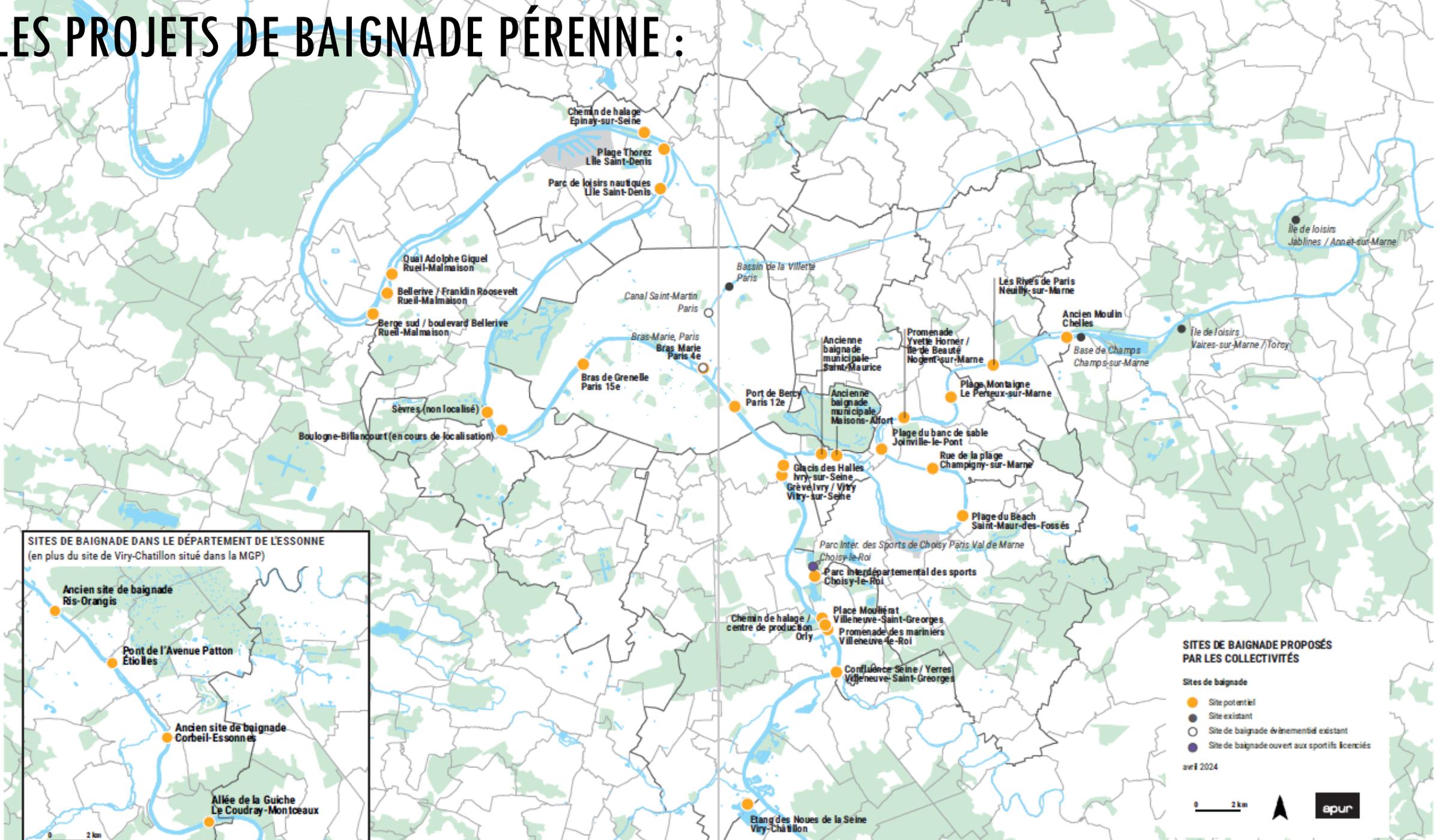
# LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS



# ET APRÈS ... LA BAIGNADE PÉRENNE



# LES PROJETS DE BAINNAGE PÉRENNE :



**SITES DE BAINNAGE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
(en plus du site de Viry-Chatillon situé dans la MGP)



**SITES DE BAINNAGE PROPOSÉS PAR LES COLLECTIVITÉS**

- Sites de baignade**
- Site potentiel
  - Site existant
  - Site de baignade événementiel existant
  - Site de baignade ouvert aux sportifs licenciés

avril 2024



# ECHANGES

# LE PLAN D' ACTIONS MARNE PROPRE

Marie-Pierre FIEVET

*Directrice de l'assainissement et de l'eau*

GRAND PARIS GRAND EST

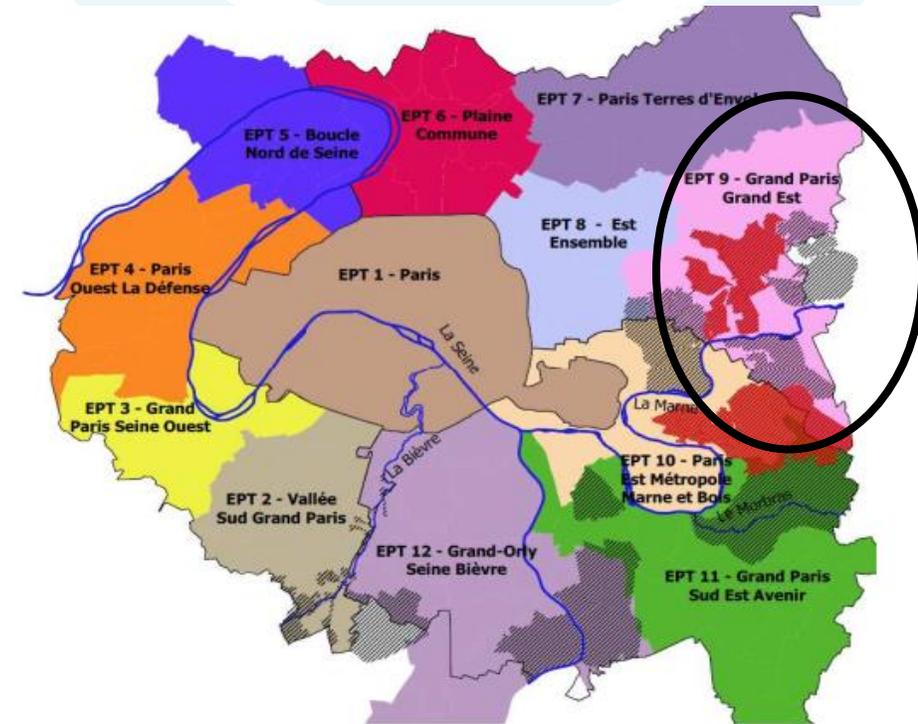


# GRAND PARIS GRAND EST : LE CONTEXTE

- territoire créé en 2016, avec une jeune Direction de l'assainissement, peu de moyens et une connaissance partielle du patrimoine
- situé en amont de Paris, traversé par la Marne, avec des bassins versants prioritaires et ultra prioritaires, des ouvrages structurants du plan baignade (SIAAP, CD93)
- 27 km de réseaux d'eaux usées manquants en milieu urbain
- 26 000 parcelles non-conformes, dont 8 700 jugées prioritaires (EU dans EP)

## Zones d'actions prioritaires du plan baignade

- Bassin versant ultra-prioritaire
- ▨ Bassin versant prioritaire
- Limites des départements



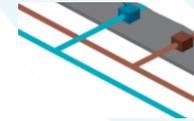
\* d'après les études tripartites  
DRIEE / SPE (18 juin 2020)

# QU'EST-CE QUE LE PLAN D'ACTION MARNE PROPRE ?

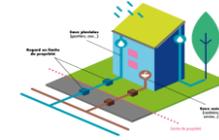
- Des objectifs ambitieux
- Le développement de la maîtrise d'ouvrage publique sur domaine privé
- Un engagement politique fort du Territoire sur la période 2021-2024
- Des partenaires financiers et opérationnels mobilisés aux côtés du Territoire (Etat, AESN, Ville de Paris, CD93)
- Des moyens financiers exceptionnels (228M€ sur la période 2021-2024, à comparer à un budget de travaux annuel antérieur de 20M€)



Réalisation des  
contrôles de  
conformité



Création de 27 km de  
réseau d'eaux usées



Mise en conformité  
de 8 700  
branchements « EU  
dans EP »



# LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

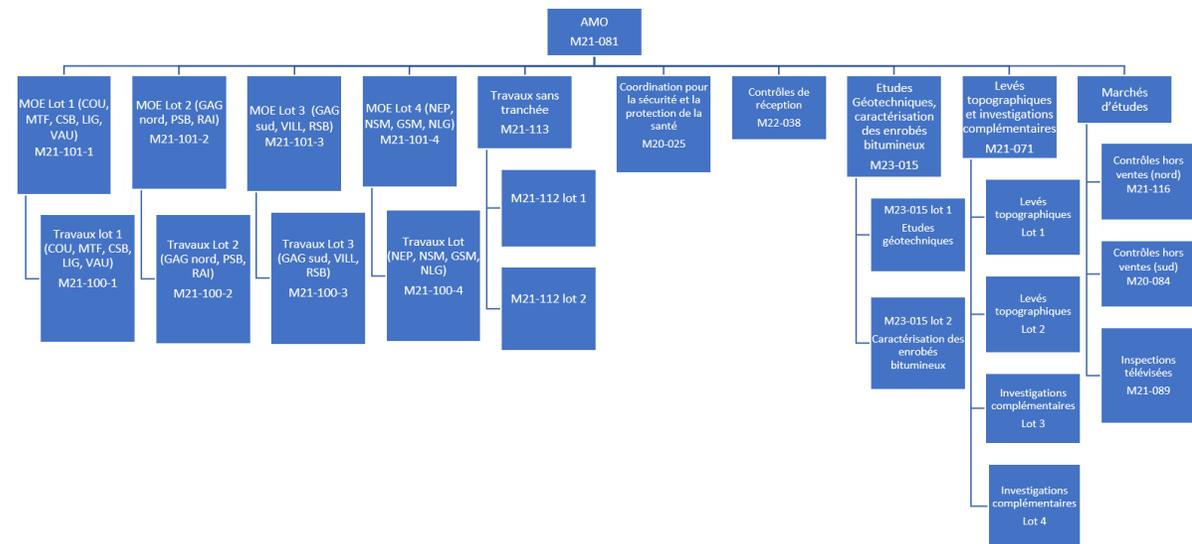
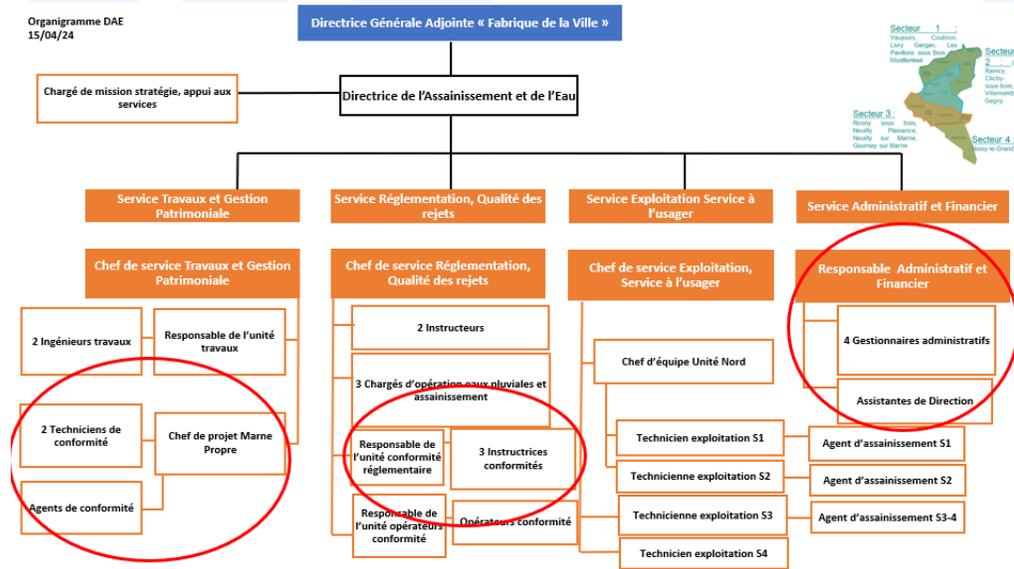
## 1. Création d'un Comité de pilotage avec les principaux partenaires

## 2. Adaptation de l'organigramme

- création d'une unité Marne Propre (4 agents) : pilotage des travaux sur domaine public et privé
- renforcement de l'unité réglementaire (4 agents) : instruction des certificats (16 000 contrôles depuis 2019)
- création d'un service administratif et financier (7 agents)

## 3. Externalisation des prestations

20 marchés publics de prestations de services et de travaux



# LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

## 3. Recherche de financements

- augmentation de la redevance assainissement
- sollicitation des aides AESN, DSIL, ville de Paris
- emprunt

## 4. Communication

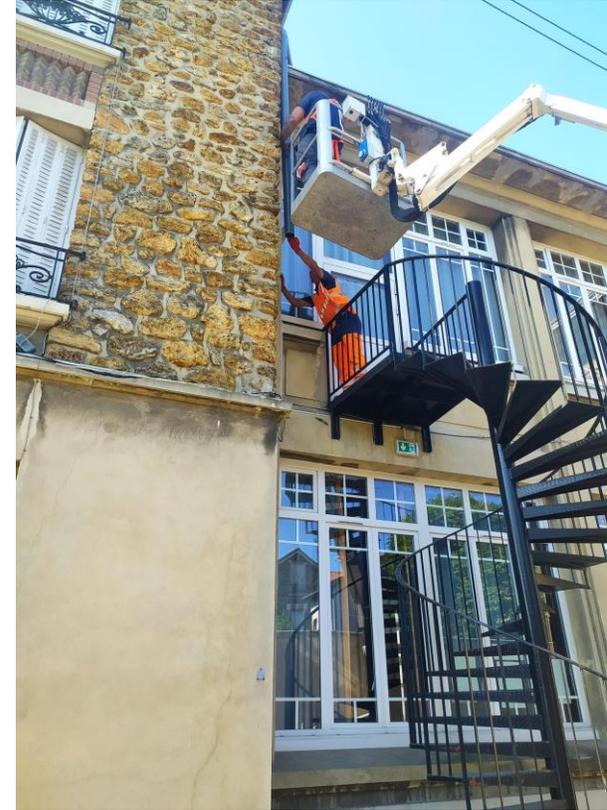
- conception de flyers, guide « stop aux mauvais branchements », panneaux, bâches de chantier
- 14 réunions publiques
- stands dans les rues
- porte à porte étudiants
- site internet
- mise en place d'un guichet téléphonique riverains « Marne Propre »



# LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

## 5. Montée en compétence en maîtrise d'ouvrage publique sur domaine privé

- administratif-juridique
- opérationnel
- organisationnel





**CONVENTION DE MANDAT  
POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX  
DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS  
PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT  
CONFIÉS À GRAND PARIS GRAND EST**

Mai : subvention-assainissement@grandparisgrandest.fr  
Téléphone : 01 41 70 30 00  
Counter n° DAE : 2024-01-001  
LRAR n° : .....

Aide exceptionnelle du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)  
Paiement unique

À retourner aux services  
de Grand Paris Grand Est avant le :  
18/02/2024

ENTRE

**Madame, Monsieur**  
NOM : LEVA  
Prénom(s) : /

Demeurant à ..... complète) : 34 Avenue Beauséjour 93470 , Coubron

Parcelle(s) cadastrée(s) : B n°1757  
Numéro de téléphone : NC  
Adresse mail : NC

Ci-après désigné(e) « le propriétaire » ou « le mandant »

d'une part,

ET

**L'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est, maître d'ouvrage,**  
représenté par Monsieur Xavier LEMOINE, Président.

Ci-après désigné l' « EPT GPGE » ou le « mandataire »

d'autre part,

*L'EPT GPGE est le gestionnaire du réseau d'assainissement territorial. Dans le but de diminuer la pollution rejetée au milieu naturel, le Territoire entreprend des actions de mises en conformité du réseau d'assainissement.  
La présente convention de mandat est établie en vue de permettre à l'EPT GPGE de réaliser les travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement privatif de la parcelle désignée en première page de cette convention.*

EPT Grand Paris Grand Est  
11 boulevard du Noni d'Or 93188 Noisy-le-Franc  
T. 01 41 70 30 00  
grandparisgrandest.fr

Page 1 sur 8

# ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES



**Facteur clé** : sans la mobilisation des financeurs et les aides bonifiées, la réalisation du plan d'actions n'aurait pas été possible



**Temporalité** : la durée d'une opération (travaux publics+mise en conformité sur domaine privé) dépasse 2 ans



**Communication** : indispensable pour convaincre les propriétaires de réaliser leurs travaux



**Politique** : pourtant source d'inégalités entre les communes, le plan d'actions a permis de démontrer la valeur ajoutée de l'Établissement Public Territorial dans une intercommunalité en construction, et de fédérer autour d'un projet



**Perspectives** : de nombreuses actions restent à réaliser, et sont conditionnées à la poursuite des aides pour les travaux de mise en conformité sur domaine public et sur domaine privé





# BAIGNADE EN MARNE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Christophe DEBARRE

*Directeur*

**SYNDICAT MARNE VIVE**

# CHRONOLOGIE DE LA BAINNADE EN MARNE

1<sup>ère</sup> moitié 20<sup>ème</sup>  
s. : âge d'or des  
baignades en  
Marne

1970 : Interdiction  
baignade Marne (94)

1991 : Interdiction  
baignade Marne (93)

1993 : Création  
Syndicat Marne Vive

2005: 1<sup>er</sup> Big Jump en  
Marne co-organisé  
par Marne Vive et  
Saint-Maur

2000 : Schéma  
directeur Marne  
Vive

2014 : choix de la  
stratégie du SAGE =>  
objectif baignade  
2022

2015 : 1<sup>ère</sup>  
campagne estivale  
d'analyses  
bactériologiques

2017 : Approbation  
du SAGE Marne  
Confluence

2018 : 5 villes  
déclarées candidates  
à la baignade en  
Marne auprès PRIF

2019 : Signature  
du protocole  
d'engagement  
baignade

2024 : Profils de  
baignade pour 7 sites  
de baignade candidats  
en Marne + plan  
baignade en Marne

2025 : Ouverture des  
1<sup>ères</sup> baignades  
héritage en Marne



# SITES CANDIDATS À LA BAINNADE EN MARNE

Maisons-Alfort



Saint-Maurice



Joinville-le-Pont



Nogent-sur-Marne



Chelles



Champigny-sur-Marne



Saint-Maur-des-Fossés



**Sites candidats depuis 2018**  
(Saint-Maurice, Saint-Maur, Champigny, Nogent, Chelles)  
**+ sites déclarés en 2023**  
(Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort)



**Nouveaux candidats 2024 :**  
Le Perreux-sur-Marne (94)  
Neuilly-sur-Marne (93)  
Neuilly-Plaisance (93)



# LA BAIGNADE : UN OBJECTIF STRATÉGIQUE

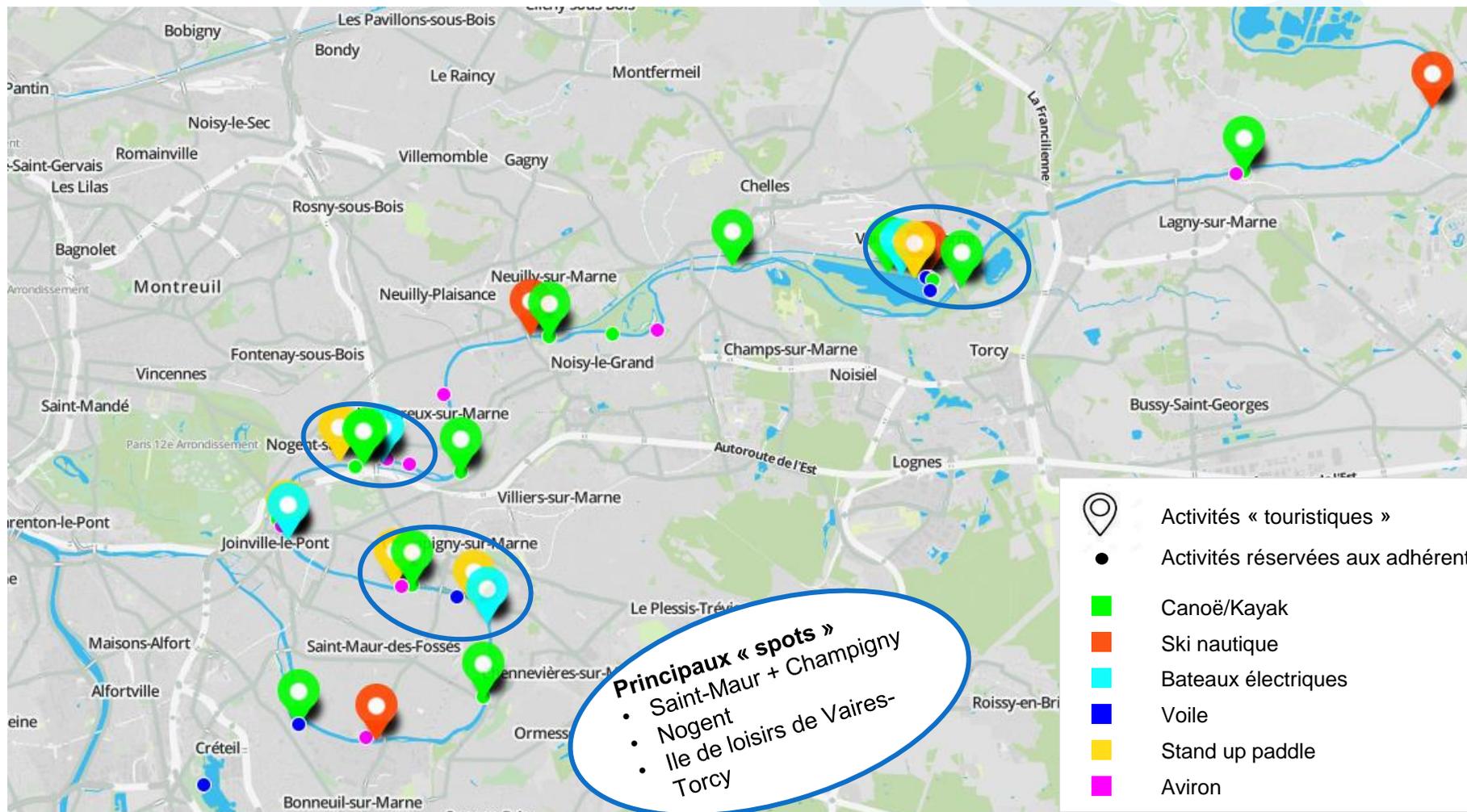
STRATÉGIE DU SAGE MARNE CONFLUENCE : « **UN ENGAGEMENT POUR FAIRE DE L'EAU ET DES MILIEUX UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE** »

- Un engagement qui sert d'**aiguillon pour renforcer la gestion des pollutions** sur l'ensemble du territoire, techniquement ambitieuse, politiquement portée et correspondant à une aspiration sociale.
- Penser les rapports entre développement du territoire et préservation de l'eau et des milieux aquatiques **comme intégrés** (et pas antagonistes) => la valorisation d'un patrimoine aquatique restauré est en soi une **politique de développement**, sur un plan non seulement **social** (cadre de vie) mais aussi **économique** (attractivité territoriale, économie locale) => cf [projet d'itinéraire culturel européen des bords de Marne porté par Val-de-Marne Tourisme et Loisirs](#)
- L'eau et la rivière sont à même de **structurer un projet de territoire**, au service de ses habitants et porteur de sens. => cf [PLUi Paris Est Marne et Bois dans son PADD et son OAP « Marne et Coteaux »](#)
- L'objectif baignade est un **marqueur de l'identité** forte de ce territoire des bords de Marne hier (anciennes baignades) et aujourd'hui au sein du Grand Paris : un territoire offrant aux populations alentours des **espaces et des services de ressourcement**. Baignade à la fois emblématique des usages de proximité (plébiscités par les habitants), porteur d'exigence de qualité dont les usages bénéficient dans leur ensemble et doté d'un potentiel de notoriété très important pour le territoire (proximité de Paris, héritage JOP).



# UN DÉVELOPPEMENT À ACCOMPAGNER

**CONCILIATION ENTRE USAGES :** Navigation commerciale, navigation douce, autres activités nautiques (sur berges et sur eau)

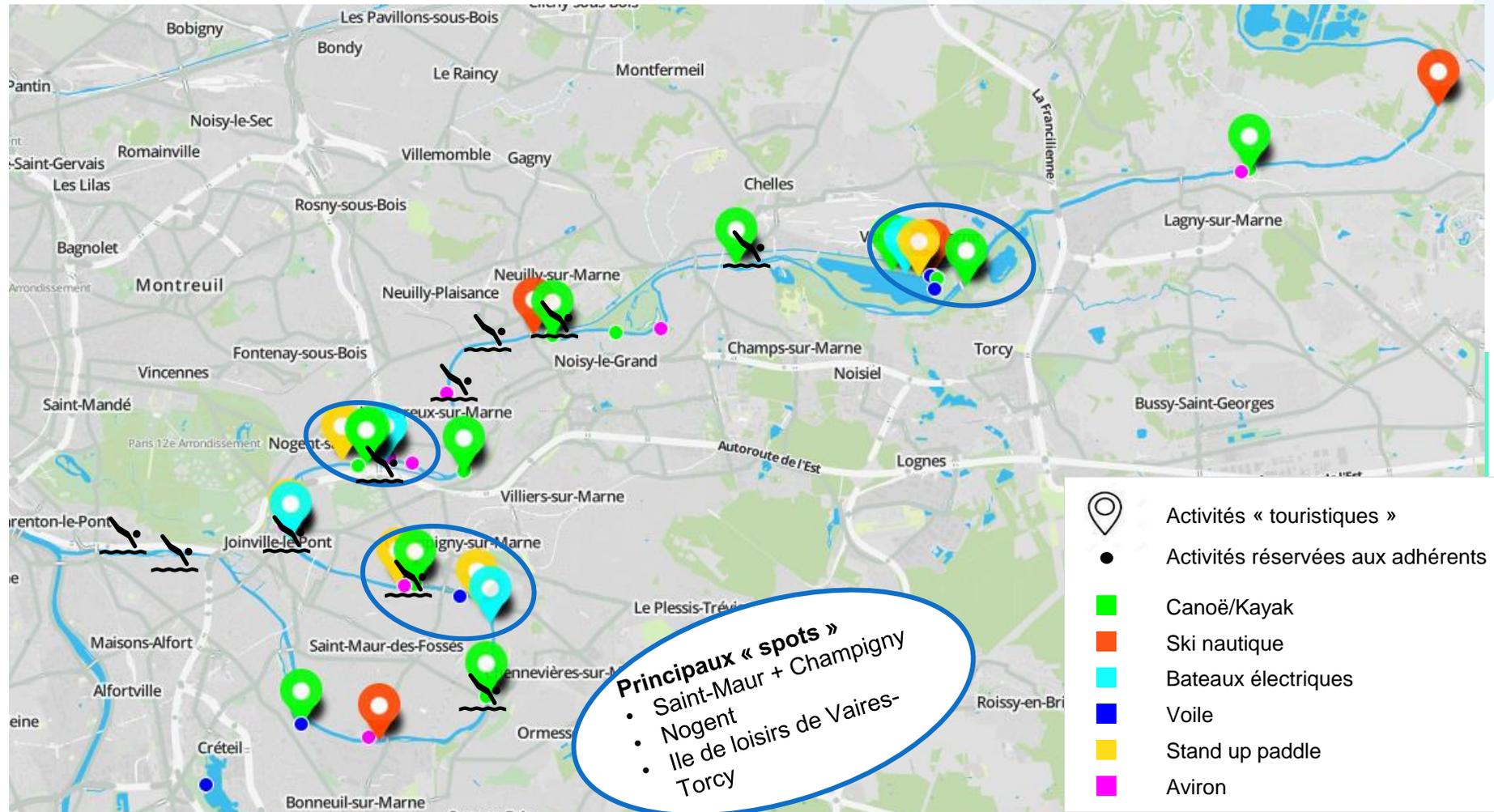


# UN DÉVELOPPEMENT À ACCOMPAGNER

**CONCILIATION ENTRE USAGES :** Navigation commerciale, navigation douce, autres activités nautiques (sur berges et sur eau)



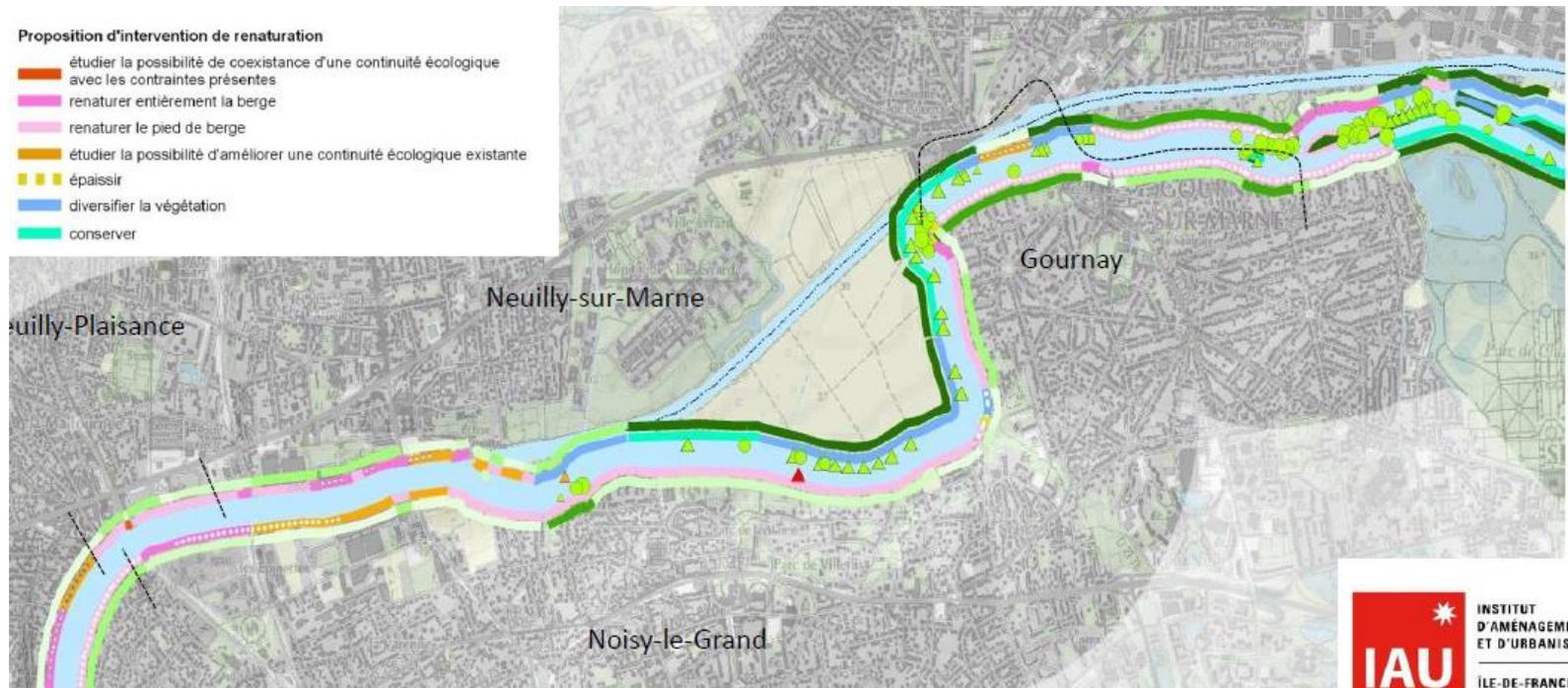
Sites candidats à l'ouverture d'une baignade en Marne



# UN DÉVELOPPEMENT À ACCOMPAGNER

**CONCILIATION USAGES – MILIEUX** : préservation des berges, des zones humides, des zones d'expansion des crues

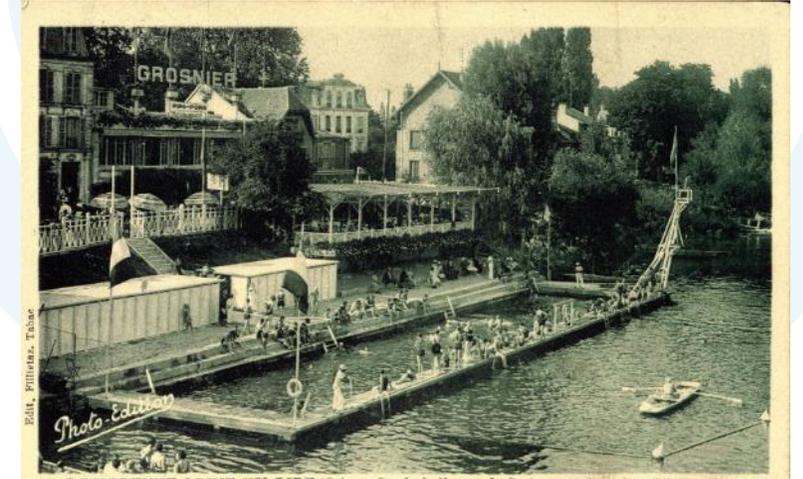
**OBJECTIF GÉNÉRAL 5 DU SAGE** : « Se réappropriier les bords de Marne et du canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques »



Extrait schéma environnemental des berges d'Ile-de-France + SRCE (Institut Paris Région – 2012)

# CONCLUSION

- L'objectif de réouverture de sites de baignade en Marne est fortement ancré sur le territoire Marne Confluence.
- L'organisation des JOP en 2024 à Paris a joué indéniablement un effet accélérateur sur les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne et dans la concrétisation de cet objectif sur la Marne.
- La baignade est un usage « parapluie » car bénéficie à tous les usages...même si des possibles tensions sont à prévenir.
- La baignade permet de sensibiliser plus largement les élus et les citoyens aux enjeux de l'eau sur leur territoire (désimperméabilisation, déconnexion des eaux pluviales, mise en conformité des branchements...) et à responsabiliser chacun.
- Des efforts à maintenir et un travail collaboratif à poursuivre



Baignade du Beach à La Varenne début 20<sup>ème</sup>



Big Jump 2019 au Beach à Saint-Maur

# RENDEZ-VOUS AUX BIG JUMP 2024 !

**Samedi 13 juillet 15h-18h :**  
port de plaisance de Neuilly-sur-Marne



**Dimanche 21 juillet 14h-18h :**  
base nautique de Champigny +  
site du Beach à Saint-Maur



# A VENIR



**Webinaires sur la réforme des redevances** (eau potable et assainissement)

**Val d'Oise** : vendredi 20 septembre matin

**Yvelines** : mercredi 25 septembre matin

**Seine et Marne** : vendredi 4 octobre matin

**Essonne** : vendredi 11 octobre matin

+ dates à définir avec les opérateurs de la zone agglomérée

**Appel à projets filières à bas niveau d'intrants**  
automne 2024

**Wébinaire restauration des milieux** : 15 octobre matin

**Webinaires thématiques** de présentation du 12<sup>ème</sup> programme  
dates à venir

Merçi

